

Evry, le 27 septembre 2021

Objet : non brassage des élèves

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUipp-FSU 91 tient à vous faire part de son étonnement devant les consignes données par des IEN du département, en ce qui concerne la limitation du brassage en cas d'enseignant non remplacé, et qui contredisent la FAQ du 10 septembre 2021 qui précise: « la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau ». D'après la FAQ, il convient bien de limiter le brassage par niveau. A aucun moment il n'est dit que les élèves pouvaient être répartis sur l'ensemble des classes. De même, la recommandation de maintenir une distanciation physique d'au moins 1 mètre est dans de très nombreuses classes impossible à mettre en œuvre, d'autant plus en cas d'accueil d'élèves supplémentaires.

Interrogé lors du CTSD, vous avez convenu que la limitation du brassage serait impossible à mettre en place dans de nombreuses situations, et qu'il faudrait se retourner vers l'IEN en cas de problème.

Or, vous savez bien qu'il s'agit à chaque fois de situations urgentes, pour lesquelles la solution ne peut être différée, mais par contre qui doivent être anticipées en informant les parents qu'en cas de non remplacement d'un enseignant absent les élèves ne pourront être accueillis.

L'absence de cadre dans les circonscriptions entraîne des consignes d'IEN non conformes aux prescriptions de la FAQ et des consignes toujours données oralement. Encore une fois, les directeur-trices et leurs équipes sont laissé-es seul-es pour gérer au quotidien cette crise sanitaire et organiser le fonctionnement de leur école. Leur responsabilité est de fait engagée, puisqu'ils n'ont aucune consigne écrite de leur hiérarchie.

Ces situations entraînent des conflits et altercations avec des parents très mécontents du non remplacement des enseignants absents.

Nous vous informons, Monsieur le Directeur Académique, que nous soutiendrons et accompagnerons toutes les équipes décidant d'appliquer la FAQ et étant de ce fait dans l'obligation d'appeler les parents pour venir chercher leurs enfants en cas de non-remplacement.

Veuillez croire, Monsieur le directeur académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Les Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 91

Sonia PEREZ

Handwritten signature of Sonia PEREZ in black ink.

Jean-François FUSTEC

Handwritten signature of Jean-François FUSTEC in black ink.